



SIVOM DU LOUHANNAIS

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 5 février 2020

L'an deux mille vingt, et le cinq du mois de février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BIZOUARD Aurélie, BOUANCHEAU Dominique, COMTE Marie-Antoinette, COUILLEROT Chantal, DUFOUR Annick, ESTIGNARD Isabelle, FAUVEY Audrey, GALLAND Catherine, GAUTHIER Josiane, GRAVALLON Aurélie, KOCKELBERGH Suzanne, MARTIN Francine, MOREIRA Anne, MOUREAU Jacqueline, NICOLAS Bernadette, PELLETIER Josette, POUX Patricia, VIALET Lilette, WILLAUER Françoise, MM ANGONIN Bernard, BARBISAN Patrick, BEY Pascal, BLANC Éric, BLANCHARD Jacky, BOUCHET Frédéric, BUGUET Michel, CADOT Patrick, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CHATOT Rémy, CHOPARD Damien, CLERC Christian, CORDIER Dominique, COUCHOUX Eric, COULON Guy, COULON Jean-François, CRETIN Alain, DANJEAN Bernard, DONGUY Roger, DUMONT Yannick, FAVRE Michel, FERRAND Olivier, FERRIER Jacques, GAUTHIER David, GOYOT Robert, GROS Stéphane, JOUVENCEAU Gérard, LABOURIAUX Daniel, LAGUT Denis, LEROY Didier, LONJARET Yves, MALIN Jacky, MERLIN Denis, MEUNIER Stéphane, MOREAU Jean Marie, MOREY Pascal, NICOLAS Alain, PETIOT Dominique, PIRAT Jean Paul, PONCET Jean-Claude, REGNAUX Noël, SAMSON Jean-Jacques, SERRAND Franck, THEVENET André, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BIEVRE Sandrine (COMTE Marie-Antoinette), LACROIX MFOUARA Béatrice (POUX Patricia), LECUELLE Danièle (DUFOUR Annick), MM EYRARD Gabriel (MEUNIER Stéphane), FICHET David (CLERC Christian), MARTIN Olivier (CHASSERY Robert), PERNIN Philippe (COULON Jean-François), RAVAT Georges (DUMONT Yannick), RIDET Christophe (VIALET Lilette).

Excusés non représentés : Mmes BONIN Sylviane, GAUTHIER Marie-Noëlle, GUILLEMOT Marie-Claude, MM GUIGUE François, REBOULET Jean Michel, ROY Rémy.

Absents : Mmes BUISSON Murielle, COTTET Michelle, LIEVAUX Michelle, MICHAUD Elodie, MM BARBIER Claude, BRAUD Benjamin, FARIA Sébastien, FELIX Lionel, FRANCOIS Jean-Alain, GELOT Jacques, HUMBERT Jean-Claude, LYONNAIS Christophe, PASSERON Pierre, PILLON Christophe.

Présents : 67 excusés ayant donné pouvoir : 9 (76 votants), excusés : 6, absents : 14.

Délégués en exercice : 96

Assistait à la réunion : Mme Treffot trésorière de Louhans, M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM et Mme Francine Guillemain responsable communication.

Convocation du 24 janvier 2020.

Début de séance à 18 H 35.

L'ordre du jour est le suivant :

A) SIVOM

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2019
- 2) Décisions du Président
- 3) Modification tableau des effectifs

B) SIREN

- 4) Avenant à la convention de tri avec le SYDOM
- 5) Tarif gros producteurs 2020
- 6) Tarif Louhans 2020
- 7) Intégration de la provision
- 8) Débat d'orientations budgétaires

C) SPANC

- 9) Débat d'orientations budgétaires
- 10) Questions diverses

A) SIVOM :**- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2019 :**

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 3 décembre 2019.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Décisions du Président :

Monsieur le Président a signé pour une ligne de trésorerie de 500 000 € avec le Crédit agricole Centre Est.

Monsieur le Président a lancé la consultation du marché pour l'aménagement de la déchèterie de Louhans.

- 3) Modification tableau des effectifs :

Suite au départ en retraite d'un agent technique principal de 1^{ère} classe, Monsieur le Président propose de transformer le poste en poste d'agent technique à compter du 1^{er} avril 2020

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser cette modification.

B) SIREN :**- 4) Avenant à la convention de tri avec le SYDOM :**

Monsieur le Président expose que d'une part suite au nouveau marché du SYDOM avec SUEZ et au passage à l'extension des consignes de tri, il convient de modifier l'actuelle convention comme suit :

Préambule :

Suite au passage à l'extension des consignes de tri par le SIVOM, retenu au terme de l'appel à projets 2019 de CITEO, le présent avenant vient modifier la convention initiale du 11 juillet 2017 comme suit :

Il a été convenu ce qui suit :**Entre**

Le SYDOM du Jura représenté par son président M. Guy SAILLARD en exécution d'une délibération du conseil syndical en date du 27 mars 2017 rendue exécutoire le 13 avril 2017, d'une part, et, Le SIVOM du Louhannais représenté par son président M. Christian CLERC en exécution d'une délibération du conseil syndical en date du 4 février 2020 rendue exécutoire le 6 février 2020 d'autre part,

1) Le dernier paragraphe de l'article 2 est remplacé par : "Ce tri se fera dans le cadre de l'extension des consignes de tri"

2) Dans l'article 3 la phrase :

" Le SIVOM s'engage à payer au SIDOM le coût permettant de couvrir les charges d'investissement et d'exploitation service public mis en commun.

Ces charges sont ainsi calculées :

Le tri des emballages dit "corps creux" : 165 € TTC par tonne (en 2017, révisable annuellement suivant la formule du marché SUEZ-SYDOM, arrondi à l'€ supérieur, approuvé par le Comité syndical du SYDOM)

Participation aux charges fixes du SYDOM : 20 € par tonne (hors champ de la TVA)"

Est remplacée par la phrase :

" Le SIVOM s'engage à payer au SIDOM le coût permettant de couvrir les charges d'investissement et d'exploitation service public mis en commun.

Ces charges sont ainsi calculées :

Le tri des emballages dit "corps creux" : 155,65 € TTC par tonne valeur juillet 2019, révisable mensuellement suivant la règle du marché du tri du SYDOM, arrondi à l'€ supérieur, approuvé par le Comité syndical du SYDOM)

Participation aux charges fixes du SYDOM (contribution à l'amortissement des travaux) : 28 € par tonne (hors champ de la TVA)"

3) Dans l'article 3 la phrase :

" Les refus de tri feront si possible l'objet d'une valorisation énergétique au coût de 36 € HT par tonne (en 2017,

révisable annuellement suivant la formule du marché JURALIA-SYDOM, arrondi à l'€ supérieur, approuvé par le Comité syndical du SYDOM) auquel s'ajoute le coût de la TGAP."

Est remplacée par la phrase :

" Les refus de tri feront l'objet d'une valorisation énergétique au coût de 37 € HT par tonne (en 2020, révisable annuellement suivant la formule du marché JURALIA-SYDOM, arrondi à l'€ supérieur, approuvé par le Comité syndical du SYDOM) auquel s'ajoute le coût de la TGAP."

4) Le dernier paragraphe de l'article 3 est annulé.

5) Le présent avenant prend effet à sa signature

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle que proposée ci-dessus.

Madame Guillemain présente au comité les modalités de l'extension des consignes de tri.

- 5) Tarif gros producteurs 2020 :

Monsieur le Président expose que depuis 2015 une tarification unique, basée sur le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées, a été mise en place pour tous les gros producteurs.

Les équipes du SIVOM ont réalisé des pesées au cours de l'année afin de déterminer un poids annuel estimé d'OMr.

Le prix fixé à 170 € par tonne d'OMr en 2018 et 2019 servira de base pour le calcul du taux 2020.

Le nombre de taux ainsi calculé servira de base pour le tarif 2020 en fonction du taux qui sera voté en assemblée début 2020.

Nom	Adresse	CP	Ville	Poids estimé pour 2020 (pesée fin 2019)	Redevance 2020-170	Forfait en nombre de taux	Poids estimé pour 2019 (pesée fin 2018)	Redevance 2019-170	Forfait en nombre de taux	Variation 2020/2019
Maison de Retraite La Louhannaise	Place Aristide Briand	71500	LOUHANS	35 000	5 950	50,63	35 000	5 950	50,63	0
Maison Pernet	1, rue du Capitaine Vic	71500	LOUHANS	50 000	8 500	72,33	33 500	5 695	48,46	2 805
EHPAD de Frontenaud	Château des Crozes	71580	FRONTENAUD.	45 000	7 650	65,10	48 500	8 245	70,16	-595
Clinique Le Gouz	15, route de Sornay	71500	LOUHANS	6 500	1 105	9,40	4 000	680	5,79	425
CH de la Basse Mâconnière	350, Avenue F Point - CS 50098	71500	LOUHANS Cedex 2	132 000	22 440	190,96	132 000	22 440	190,96	0
Clinique la Varenne	460, rue Centrale	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	15 000	2 550	21,70	17 000	2 890	24,59	-340
EHPAD les Bords de Seille	99, rue de l'Hôpital	71290	CUISERY	65 000	11 050	94,03	57 500	9 775	83,18	1 275
EHPAD de Cuiseaux	1, rue du Repos	71480	CUISEAUX	43 000	7 310	62,21	46 500	7 905	67,27	-595
EHPAD de Roménay	Le Champ du Four	71470	ROMENAY	23 000	3 910	33,27	23 500	3 995	34,00	-85
Foyer des Cordeliers	17, rue des Cordeliers	71500	LOUHANS	11 000	1 870	15,91	14 000	2 380	20,25	-510
Foyer d'accueil de Reuille	Chemin de Reuille	71480	CUISEAUX	5 200	884	7,52	6 000	1 020	8,68	-136
Lycée Henri Vincenot	26, Montée Saint Claude	71500	LOUHANS	8 000	1 360	11,57	47 000	7 990	67,99	-6 630
Lycée Professionnel Privé de la Bresse	1600, Avenue Ferdinand Point	71500	LOUHANS	7 000	1 190	10,13	7 000	1 190	10,13	0
Collège les Dîmes	145 Rue de Wachenheim	71290	CUISERY	15 000	2 550	21,70	15 000	2 550	21,70	0
Collège Roger Boyer	6, Rue des Écoles	71480	CUISEAUX	9 000	1 530	13,02	11 000	1 870	15,91	-340
Restaurant Mac Donald	1135, rue des Sables	71500	BRANGES	40 000	6 800	57,87	40 000	6 800	57,87	0
Magasin ATAC	99 Rue du Guidon	71500	LOUHANS	27 500	4 675	39,78	27 500	4 675	39,78	0
Magasin SPAR	7, Place de la Libération	71500	LOUHANS	10 000	1 700	14,47	10 000	1 700	14,47	0
Magasin ALDI	Rue de Branges	71500	LOUHANS	13 000	2 210	18,81	11 500	1 955	16,64	255
Magasin COLRUYT	37 Rue des Tonnettes	71290	CUISERY	17 000	2 890	24,59	17 000	2 890	24,59	0
Chafinelle / Coccinelle	100, route de Beaurepaire	71580	SAVIGNY EN REVERMONT	10 000	1 700	14,47	10 000	1 700	14,47	0
Carrefour Contact	Champ Bressan	71470	ROMENAY	12 000	2 040	17,36	12 000	2 040	17,36	0
Camping de Louvarel	Louvarel	71480	CHAMPAGNAT	16 000	2 720	23,15	16 000	2 720	23,15	0
Courtieux Alimentation	3, Place de la Gare	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	5 700	969	8,25	5 500	935	7,96	34
Brasserie de l'Europe	2, Grande Rue	71500	LOUHANS	12 800	2 176	18,52	13 500	2 295	19,53	-119
Clinique vétérinaire du Colombier	86, rue du Jura	71500	LOUHANS	6 000	1 020	8,68	4 000	680	5,79	340
La Cuisine de Jacquotte	7, Rue du Jura	71500	LOUHANS	12 200	2 074	17,65	13 000	2 210	18,81	-136
Docteur Leheis / Dentiste	2, rue de Beaufort	71500	LOUHANS	4 900	833	7,09	3 500	595	5,06	238
Laboratoire AAC	Rue des Frères Lumière / L'Aupol	71500	LOUHANS	24 000	4 080	34,72	16 000	2 720	23,15	1 360
AL-KO	365, rue des Industries	71500	BRANGES	10 000	1 700	14,47	/	470	4,00	1 230
MOWI	Rue du Bois bernoux	71290	CUISERY	3 800	646	5,50	2 000	340	2,89	306
La Poularde	5, rue du Jura	71500	LOUHANS	4 250	723	6,15	/	470	4,00	252
UNITEX service France SAS	ZA de Milleure, 4 Bois de ban	71480	LE MIROIR	4 000	680	5,79	/	294	2,50	386
Station d'épuration de Cuiseaux	Rue de Dommartin	71480	CUISEAUX	8 800	1 496	12,73	/	147	1,25	1 349
L'Instant Gourmand	Grande Rue	71500	LOUHANS	4 160	707	6,02	/	235	2,00	472
Boulangerie Au vieux Four	Planche	71500	LA CHAPPELLE NAUDE	5 700	969	8,25	/	235	2,00	734

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à appliquer les tarifs ainsi définis.

- 6) Tarif Louhans 2020 :

Concernant la facturation des "gros producteurs", Monsieur le Président expose que comme chaque année, il convient aussi de déterminer le taux de facturation de la ville de Louhans en fonction des quantités collectées en 2019 et selon les modalités établies les années précédentes :

Matière	Quantités 2019 en tonnes	Coût 2019 en euros	Total en euros
DNR	8,16	159,20	1 299,07
OM marché	47	128,34	6 031,98
TOTAL			7 331.06 €
Soit 62,39 taux			

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à définir le tarif de la ville de Louhans comme proposé ci-dessus pour la facturation 2020 de la redevance.

- 7) Intégration de la provision :

Monsieur le Président expose que le SIREN s'est constitué une provision au fil des budgets précédents. A l'origine cette provision a été créée pour faire face aux possibilités d'impayés qui seront ensuite admis en non-valeur ou créance éteinte.

Cette provision qui est aujourd'hui de 45 000 euros aurait dû être affectée précisément par délibération au moment de sa réalisation. Mais cela n'a pas été le cas.

Monsieur le Président propose donc d'affecter cette provision de 45 000 € aux risques d'impayés admis en non-valeur ou en créance éteinte. Il pourra être puisé dans cette provision lors des futures admissions.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à affecter la provision comme demandé ci-dessus.

- 8) Débat d'orientations budgétaires :

Monsieur le Président donne les grandes lignes du compte administratif et des résultats de 2019. Il expose les orientations possibles pour le budget 2020 du SIREN. (Cf. note jointe).

Le comité syndical débat sur ces orientations.

C) SPANC**- 9) Débat d'orientations budgétaires :**

Monsieur le Président donne les grandes lignes du compte administratif et des résultats de 2019. Il expose les orientations possibles pour le budget 2020 du SPANC. (Cf. note jointe).

Le comité syndical débat sur ces orientations.

- 10) Questions diverses :

Monsieur le Président expose que la société Lacroix emballage a sollicité le SIVOM pour détourner des eaux de pluie vers la zone humide et procéder à la création d'un fossé busé à l'ouest du site. Ceci aux frais de l'entreprise.

La séance est levée à 20 H 15.

Le Président du SIVOM.

Christian CLERC.

